LA FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

DÉCLARATION CSE DG SNCF RÉSEAU IDF

A Saint Denis, le 29 octobre 2026

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est avec une immense émotion et une profonde tristesse que la Fédération CGT des cheminots a appris la terrible collision survenue hier mercredi 28 octobre entre deux trains à grande vitesse, l'un exploité par Renfe et l'autre par Iryo, près d'Urda, dans la province de Tolède.
Nous exprimons notre entière solidarité aux cheminotes et cheminots espagnols, tout particulièrement aux personnels présents à bord des deux trains, aux conducteurs, aux agents de circulation et des postes de commande, aux personnels de Renfe, d'Iryo et d'Adif, ainsi qu'à toutes les équipes ferroviaires directement confrontées aux conséquences humaines et matérielles de ce drame.
Nous saluons le professionnalisme, le courage et le sang-froid des cheminots, des services de secours, des personnels soignants et de l'ensemble des agents mobilisés pour porter assistance aux victimes, sécuriser les lieux et accompagner les voyageurs et leurs familles dans des conditions particulièrement difficiles.
Alors que les causes de la collision ne sont pas encore établies, l'heure doit être au recueillement, à la solidarité et au respect des victimes. Aucune conclusion prématurée ni aucune instrumentalisation ne doivent précéder les résultats des investigations.
Dans cette terrible épreuve, les cheminotes et cheminots français se tiennent fraternellement aux côtés de leurs collègues espagnols, de leurs organisations syndicales, des victimes et de leurs familles.

Le 3 juin 2026, un syndicaliste brésilien travaillant dans une station d'épuration des eaux usées au sein d'une filiale du Groupe Veolia au Brésil a été licencié sans motif valable. Ce syndicaliste est affilié à la CUT (Centrale Unique des Travailleurs du Brésil), principale confédération syndicale du Brésil et d'Amérique latine. Ainsi, face à cette injustice, comme il en existe tant d'autres dans le monde du travail et de plus en plus dans nos entreprises françaises, y compris au sein du GPU SNCF, la CUT a fait appel à la solidarité internationale afin de faire pression sur le groupe VEOLIA. La CGT a bien évidemment répondu à cet appel et sollicité son réseau afin de soutenir la CUT dans ses actions.

Face à une mobilisation qui prenait de l'ampleur et qui s'appuyait sur ses soutiens internationaux, les dirigeants de Veolia Brésil ont procédé à la réintégration immédiate de notre camarade avec paiement des arriérés et pris l'engagement de ne plus le poursuivre.

Une victoire syndicale qui témoigne de l'importance et de l'utilité de notre syndicalisme internationaliste afin de faire respecter les droits syndicaux au sein des multinationales partout dans le monde.

La CGT défend la solidarité et la coopération entre les peuples et le juste échange. Cela suppose de lutter contre une application à géométrie variable des droits sociaux fondamentaux tels que définis par l'OIT et cela suppose de refonder le commerce international sur des bases nouvelles, où les échanges sont subordonnés au respect des droits des travailleurs, à la justice fiscale et aux engagements climatiques. Les entreprises multinationales, en raison de leur pouvoir sur les peuples, sont les premières concernées par ces exigences. Le non-respect des garanties sociales minimales devrait entraîner un régime de sanctions en cas de violation - par exemple, exclusion des marchés publics, condamnations civiles et pénales…

L'internationalisme est un des principaux fondements de la CGT. Récemment encore, dans le cadre de notre congrès fédéral qui s'est tenu du 6 au 9 octobre dernier, de nombreuses délégations étrangères ont participé à ce grand moment démocratique de notre organisation syndicale et leurs interventions, toutes plus prenantes les unes que les autres, ont assurément marqué les centaines de congressistes du sceau de l'amitié entre les travailleurs du monde entier. La CGT n'a de cesse de le répéter : Vive l'internationalisme ! Vive la solidarité entre les travailleuses et les travailleurs du monde !

Octobre, c'est aussi « octobre rose ». En France, chaque année, 900 000 femmes vivent avec un cancer du sein, 61 000 nouveaux cas diagnostiqués tous les ans et 600 chez l'homme. Elles subissent la maladie, mais aussi la violence du système économique. Le blocage politique de la loi 2025-106 de février 2025 sur le remboursement intégral est inacceptable. Pour rappel, les députés de l'extrême droite ont voté CONTRE ! Faute de décret d'application de la part du gouvernement, les patientes continuent de payer de leur poche. Une loi sans décret est une loi fantôme : La CGT exige son application !

Selon l'Assurance maladie, le reste à charge peut atteindre plus de 1 500 € par victime du cancer du sein. Les dépassements d'honoraires représentent une part importante (environ 27 %) de ce reste à charge, notamment pour les actes chirurgicaux. Les dépenses liées aux soins de confort, tels que le soutien psychologique ou les aides à domicile, restent souvent à la charge des patientes. Il en va de même pour les dispositifs spécifiques indispensables au quotidien, comme le tatouage du mamelon, les crèmes de soin réparatrices ou les vernis protecteurs. Enfin, les frais annexes liés à l'organisation de la vie quotidienne, notamment le transport et la garde des enfants, sont également mal ou non remboursés. Aujourd'hui, l'accès à une prise en charge totale contre le cancer du sein dépend entièrement de la signature des décrets gouvernementaux et de leur application. Chaque mois de retard dans leur publication est un mois de trop imposé aux malades.
C'est pourquoi la CGT revendique le 100 % SÉCU

De nombreuses cheminotes sont exposées au travail de nuit (à la traction, dans les EIC, les infrapoles, les escales…).
Dans les entreprises de la branche, le travail de nuit doit strictement être limité à la continuité du Service Public.
La Fédération CGT des cheminots revendique :

- Un suivi médical renforcé : en effet, le risque du cancer du sein augmente de 26 à 30 % pour les femmes ayant une activité nocturne ;
- Un gynécologue par cabinet médical SNCF ;
- L'ouverture des cabinets de radiologie ;
- La réduction du travail de nuit.

Pour le retour dans l'emploi, la CGT exige aussi :

- Un accompagnement dans le travail ;
- La reconnaissance en maladie professionnelle pour les femmes ayant travaillé sur des horaires de nuit ;
- La nécessité d'intégrer une analyse genrée dans les DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels).

Le pays traverse une crise profonde qui plonge ses racines dans la situation sociale dégradée de la majorité de la population : vie chère, salaires en berne, précarité, services publics mis à la diète, absence de perspective pour les jeunes.
Les travailleuses et travailleurs, lycéens et étudiants, retraités, privés d'emploi en ont assez !
Par leur entrée progressive dans la lutte, ils l'expriment de plus en plus fortement avec des manifestations massives. La journée du 17 octobre a marqué une nouvelle étape dans cette montée des luttes. Cette journée a aussi malheureusement été marquée par une répression policière accrue, des dégradations et violences, que la CGT a immédiatement condamnées. Le 17 octobre restera comme un point de bascule quant à l'état de notre société.
Nous sommes à un moment décisif qui nécessite de passer un nouveau cap dans la mobilisation. Visiblement, on n'en prend pas le chemin. En effet, la récente réunion qui s'est tenue à Matignon en présence des principales organisations syndicales confirme que le gouvernement refuse à ce stade d'apporter les réponses politiques indispensables aux urgences sociales. En dépit d'une demande intersyndicale unanime, le Premier ministre campe sur son refus de répondre pleinement et maintenant aux revendications.

La CGT appelle donc à des assemblées générales partout sur les lieux de travail pour décider de la généralisation de la grève le 5 novembre, date de la journée de grève et de manifestations décidée par l'intersyndicale interprofessionnelle. Car pour la CGT, il faut mettre le patronat et le gouvernement sous pression afin de gagner sur les revendications des salariés et celles de la jeunesse, notamment les augmentations de salaires et pensions indispensables pour vivre dans de bonnes conditions et les budgets pour nos services publics et les financements pour notre Sécurité sociale. En parallèle et sur ce même sujet, La CGT, dans l'unité avec les fédérations syndicales du GPU, appellent à se rassembler le 3 novembre prochain devant le siège de la direction à Saint-Denis, à partir de 11h00.

Consciente de la volonté du pouvoir et de l'extrême droite d'instrumentaliser la violence, la CGT appelle à l'organisation de manifestations pacifiques.
Cette instrumentalisation et les prises de paroles xénophobes décomplexées font des victimes. Après l'attentat raciste du 23 octobre à Trappes et à La Verrière, la CGT appelle à faire front contre le racisme et les violences d'extrême droite. Toute la lumière doit être faite sur cet attentat.

Personne ne devrait craindre pour sa vie à cause de sa couleur de peau, de son origine ou de sa religion, réelle ou supposée. La haine raciste tue toujours. Sa banalisation engage des responsabilités politiques.

Cet attentat n'intervient pas par hasard, mais bien dans un contexte d'exacerbation de la haine notamment après les évènements survenus en marge des manifestations du 17 octobre, où la population immigrée a largement été pointée du doigt par une partie de la classe politique et de certains médias.

De plus, depuis des années, l'extrême droite fait des personnes immigrées, noires, arabes et musulmanes des boucs émissaires.

La lutte contre le racisme, sous toutes ses formes, fait partie des engagements fondamentaux de la CGT.

Face à celles et ceux qui veulent nous diviser, faisons vivre la solidarité et l'égalité des droits, au travail comme dans toute la société !

Là où les conditions étaient réunies**,** le samedi 24 octobre, la CGT s'est mise à disposition pour permettre aux jeunes et aux travailleurs et travailleuses qui le souhaitaient de manifester en sécurité pour faire entendre leurs revendications**.** La CGT rappelle que le maintien de l'ordre public est une prérogative de l'État, ce qui nécessite de changer en profondeur de stratégie de maintien de l'ordre et de mettre un terme à la répression dont ont encore été victimes des milliers de manifestants le 17 octobre.

En cette période cruciale, la CGT est déterminée à assumer ses responsabilités. Dans l'unité la plus large possible, elle œuvrera à ce que le monde du travail et les jeunes amplifient la mobilisation indispensable pour gagner sur leurs revendications.

Dans l'entreprise, sous la houlette de SNCF Réseau, s'est tenue, le 21 octobre dernier, une table ronde consacrée à la sécurité ferroviaire. Au-delà des communications qui ne manqueront pas de saturer les messageries et les médias, la faiblesse des moyens annoncés montre que la direction ne prend pas réellement la mesure de la gravité de la situation.
La CGT exige des moyens humains, matériels et financiers au plus près des cheminots, des métiers et du travail réel.

Si les accidents ferroviaires sont souvent multifactoriels, l'accident de Cléon – et tous les autres – ne peut être dissocié de la situation organisationnelle, sanitaire et sociale à la SNCF.
Leur accumulation révèle que le mal qui ronge l'entreprise est profond et qu'il trouve ses racines dans des choix structurels auxquels la direction refuse encore de s'attaquer.
Le morcellement de l'entreprise, l'externalisation, la polyvalence, la dégradation des conditions de travail et le sous-investissement dans le réseau fragilisent profondément la sécurité ferroviaire.
Cette table ronde s'inscrivait dans le prolongement de la réunion du 24 septembre, convoquée en urgence au niveau du Groupe SNCF sous la pression de la CGT. Dans ce contexte, la direction de SNCF Réseau était appelée à présenter les mesures engagées et les moyens mobilisés pour répondre à la situation. Concernant les coupons de rail entreposés aux abords des voies, directement mis en cause dans l'accident de Cléon, la direction affirme que plus de 50 % des coupons identifiés ont été retirés et annonce achever leur enlèvement dans un délai de six mois. Mais comment prétend-elle inscrire ce ramassage dans la durée et assurer sa continuité alors que, sur certains territoires, jusqu'à 90 % des draisines peuvent être indisponibles faute d'entretien et que les effectifs de conducteurs de l'Équipement ne cessent de fondre ? Sans matériels disponibles ni effectifs suffisants, c'est une promesse sans lendemain.
La direction ose se gargariser d'un budget en augmentation de 460 recrutements.
Un chiffre pourtant dérisoire au regard des besoins et des suppressions de brigades sur tout le territoire. Plus de 9 000 cheminots supplémentaires à Réseau sont indispensables pour répondre aux exigences de sécurité et assurer correctement les missions. La direction annonce également une hausse de 15 % des investissements consacrés aux engins et aux matériels. Là encore très loin du compte quand les brigades sur le terrain manquent de tout.
Elle invoque les difficultés à obtenir du gouvernement les financements nécessaires pour l'infrastructure et sa maintenance. Mais cette réalité ne saurait l'exonérer de ses propres responsabilités : l'organisation du travail, l'élargissement des périmètres d'astreinte, les sous-effectifs et la polyvalence imposée aux métiers relèvent directement de ses choix, dont elle doit pleinement assumer les conséquences. D'ailleurs, la direction refuse toujours de reconnaître la

nocivité de « Maintenir demain » et d'en tirer la seule conclusion qui s'impose : un moratoire immédiat. Les seuls correctifs qu'elle envisage sont sur les parcours d'astreinte, les missions et formations des ordonnanceurs, les moyens et l'accompagnement des REC.

La sécurité engage tous les métiers et toutes les activités. À mesure que l'entreprise se fragmente par la filialisation, l'externalisation et la sous-traitance, les responsabilités se diluent, les interfaces se multiplient et les savoirs se dispersent : le risque, lui, s'installe.
En confiant le pilotage de cette réunion à SNCF Réseau, la direction du GPU SNCF tente à la fois d'échapper à ses propres responsabilités et de cantonner les réponses à des mesures directement liées aux accidents. Or, la crise est bien plus profonde : elle est structurelle et résulte des choix d'organisation, de fragmentation et de gestion imposés à l'ensemble de la SNCF.
Y répondre exige des moyens humains, matériels et financiers importants dans toutes les sociétés du Groupe et un retour à une entreprise intégrée. C'est donc toute la politique de l'entreprise qui doit être revue.

Réorganisations incessantes, dégradation des conditions de travail, souffrance des cheminots : lorsque les cheminots sont fragilisés, c'est toute la chaîne de sécurité qui l'est.
La CGT exige un moratoire immédiat sur toutes les réorganisations, locales comme nationales, ainsi que l'arrêt des politiques de filialisation et d'externalisation, qui aggravent les risques ferroviaires et la souffrance au travail.
La CGT revendique la fin de la polyvalence imposée et des emplois à géométrie variable, ainsi que de véritables formations aux métiers tout au long de la carrière.
La CGT exige des effectifs suffisants, des moyens matériels à la hauteur et la suppression des frontières entre les sociétés et les activités, afin de rétablir une organisation cohérente et intégrée au service de la sécurité ferroviaire.

Il faut repartir du travail réel : les cheminots connaissent les risques, les besoins et les solutions. Les accidents ne sont que la partie visible des dysfonctionnements auxquels sont exposés les cheminots comme les usagers. Répondre à l'urgence est indispensable, mais ne suffit pas. Réparer après l'accident, c'est trop tard ; sécuriser, c'est agir à la racine.
Le 21 octobre, les syndicats CGT de site ont multiplié, partout en France, les initiatives et les interpellations pour placer les directions locales devant leurs responsabilités et obtenir les moyens nécessaires. Cette mobilisation les a contraintes à dépasser les annonces et à s'engager dans un travail de proximité pour mesurer les besoins réels et y répondre concrètement.
Des réunions inter-SA sont et seront organisées dans chaque région. Les directions locales devront répondre aux revendications portées.

Le 25 novembre, une nouvelle réunion nationale, pilotée par la direction du GPU SNCF, devra dresser le bilan. La CGT sera au rendez-vous !

Enfin, et pour conclure cette déclaration, Madame la Présidente, la situation dans les COGC (centres opérationnels de gestion des circulations) du périmètre réseau IDF doit être entendue et traitée.

Ces dernières années, à l'appui notamment de nombreuses actions ou Demandes de Concertation Immédiate, la CGT n'a cessé de dénoncer le manque de reconnaissance des cheminotes et des cheminots de la circulation en général et particulièrement sur ceux qui travaillent au quotidien dans les COGC.

En effet, nos collègues réclament de véritables formations permettant de s'acquérir des nouveaux outils comme de se maintenir en compétences, notamment celles liées à la connaissance des lignes. Récemment par exemple le déploiement de l'outil ISITRAC censé remplacé BREHAT est devenu un véritable caillou dans la chaussure de ceux qui régulent des milliers de circulations au quotidien.

Sur l'aspect charge de travail, le trafic en île de France a cette particularité qu'il ne cesse de s'accroître année après année sans pour autant que les effectifs ni même les salaires n'augmentent significativement.

De plus, l'arrivée de nouveaux entrants et le morcellement de l'entreprise imposée main dans la main par les autorités politiques et la direction du GPU multiplient les interlocuteurs des cheminots des COGC en opérationnel.

Du point de vue de la sécurité, ici aussi, les régulateurs interviennent de plus en plus dans la gestion des procédures sécurité avec la mise en place du SAR émis par le COGC dans certaines conditions, la gestion des mesures d'urgence sur les lignes hyperdenses où il y a aujourd'hui plus de circulations que de quais.

Madame la présidente, la CGT vous rappelle que l'existence d'une réglementation « indemnités spécifiques circulation SNCF réseau en Île-de-France » vous permet à votre niveau, d'ouvrir de véritables discussions en décidant de reconnaître les COGC comme des grands centres d'exploitation réseau IDF dès aujourd'hui et d'engager plus largement de véritables travaux sur les revendications des cheminots.

Vous comprendrez donc, madame la présidente, que ces situations exigent des actions combinées concernant les conditions de travail, la rémunération, l'organisation de la production et la formation.

La CGT attend une réaction concrète de votre part.

Merci de votre attention.